Image not found or type unknown

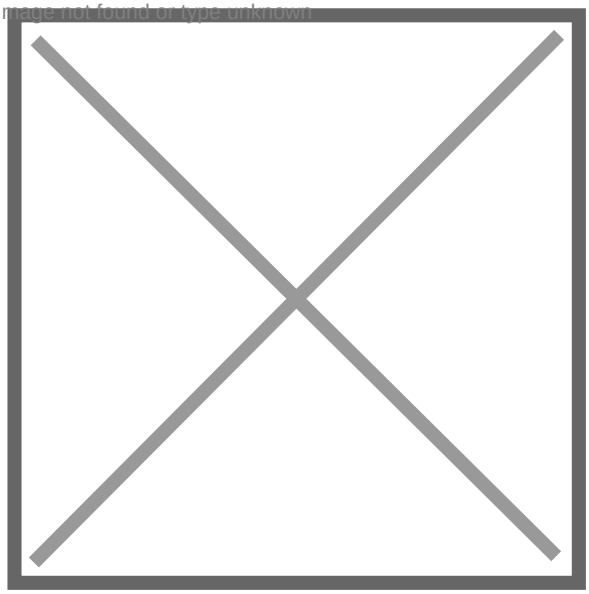

Services recouvrement et frais aimables

Par **ivanab**, le **09/07/2016** à **12:09**

Bonjour
Suite à un achat à intermarché (société indépendante) mon chèque à été rejeté je pensai qu il serai représenter sauf que non quelque jours plus tard j ai reçu un courrier de leur part me réclamant le règlement ainsi que des frais de 12,50€ à régler sous 8jours sinon ils feront appel à leur huissier de justice (malheusement j été en déplacement et du coup les 8 jours ce sont écoulé que faire et est-ce qu'ils ont droit d appliqués les frais aimables
MERCI

Par **Visiteur**, le **10/07/2016** à **15:47**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Pour retourner un chèque impayé, les banques prennent des frais ou commissions, que le créancier répercute en plus de ses propres majorations.
j'estime que 12,50 est acceptable, réglez vite.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés